

Monsieur Nicolas Imhof, chef de service Département de l'économie Service de l'éducation physique et du sport Ch. de Maillefer 35 1014 Lausanne

Lausanne, le 29 août 2008 s:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2008\POL0848.doc JUG/naf

## Loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports Loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport

Monsieur,

Votre courriel du 12 juin dernier concernant l'objet cité en titre nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Promulguée en 1972, la loi fédérale actuellement en vigueur comporte des lacunes. D'abord, les exigences qui découlent du principe de la légalité ne sont plus conformes avec la Constitution. Ce projet de loi comporte donc plusieurs aspects positifs qui méritent d'être relevés. Le chapitre consacré au dopage est vu positivement tout comme la mention de l'éthique qui doit prévaloir dans le sport, particulièrement en regard des abus potentiels liés à la pratique du sport, à l'entraînement et dans les compétitions.

Le problème principal soulevé par cette loi est celui du financement. L'augmentation du problèmes de poids chez les enfants est certes problématique; toutefois est-il nécessaire de proposer aux enfants une offre spécifique dès cinq ans ? Selon le rapport explicatif, développer le programme Jeunesse+Sport entraînerait des frais supplémentaires d'environ 20 millions de francs par année si l'on veut maintenir l'offre actuelle. Le financement de ce programme est clairement problématique. Il n'est pas cohérent de la part de la Confédération d'affirmer fortement le principe d'encouragement du sport tout en se désengageant de l'autre, notamment en coupant dans le montant attribué à «Jeunesse et sport ». Le système ne pourra pas fonctionner si les budgets de formation des moniteurs (offre de base) diminuent. La Confédération ne peut pas tout exiger des cantons et des communes sans participer au financement.

D'un point de vue vaudois, il faut relever l'importance des fédérations sportives pour le canton et la nécessité que leur statut fiscal actuel puisse être préservé. Cette question étant aussi d'actualité pour d'autres cantons, il nous paraît primordial de le rappeler.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Julien Guex Sous-directeur